

COMPTE RENDU**Réunion du 29 juin 2015 au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international.**

A l'invitation de Christophe Bouchard, directeur de la DFAE, parlementaires des Français de l'étranger et présidents de Français du monde-adfe et de l'UFE étaient réunis pour un point sur l'action de la DFAE en matière électorale au cours de l'année écoulée : retour d'expérience sur les scrutins de 2012 et 2014, préparation technique des scrutins futurs.

Yves Saint-Geours, directeur de la DGA (direction générale de l'administration) a présenté l'évolution du réseau consulaire dans son cadre budgétaire et Christophe Bouchard a évoqué les projets en cours pour l'administration des Français à l'étranger, dont la question du vote électronique pour 2017.

I. EVOLUTION DU RESEAU DIPLOMATIQUE

Cette évolution a été entamée il y a trois ans. Elle repose sur une revue générale des missions qui incombent au MAEDI du fait de ses nouvelles fonctions en matière économique.

L'universalité du réseau est préservée mais les pays qui bénéficient d'un « format d'exception » (beaucoup d'agents et d'implantations) devront rendre postes et moyens à déployer vers les nouveaux pays d'importance tels que l'Australie, les Emirats, pays d'Asie etc.

- **Les Emplois**

Les effectifs d'agents des services des visas continueront à augmenter par le financement de vacations au moyen d'une (petite) part des recettes de la délivrance des visas.

Au total 1000 emplois ont été supprimés au MAEDI de 2013 à 2015 et 450 devront l'être avant 2017 dans le cadre de la réduction des dépenses publiques. Le MAEDI subit donc une baisse des emplois de 12% en 10 ans.

- **Le parc immobilier**

Entre 2015 et 2017, le MAEDI doit « rendre » 298 M€, dont 75 M€ de produits de cessions, au budget de l'Etat. Dans ce cadre il doit effectuer des ventes mais aussi réaliser des constructions comme à Dakar, Koweït, Djakarta.

L'effort porte sur des co-localisations, surtout avec l'Allemagne et des regroupements de résidences avec les locaux administratifs.

La Sécurité

Le budget dédié à la sécurité des implantations diplomatiques a été multiplié par trois entre 2012 et 2015, soit 20M€ de plus par an. Ce budget sera affecté à partir de 2015 au réseau consulaire et scolaire.

II. L'ADMINISTRATION DES FRANÇAIS

Christophe Bouchard a placé son exposé sous le signe de la contradiction qu'il faut résoudre entre l'augmentation de 1% à 3% l'an du nombre des Français à l'étranger et la décroissance des moyens de l'Etat.

La solution qu'il privilégie est la priorité donnée aux fonctions consulaires centrales grâce aux économies générées par la dématérialisation des procédures. Il envisage une dématérialisation totale des services consulaires dans les dix ans, qui libèrera le personnel pour les vraies fonctions de proximité : aide sociale, bourses scolaires, situations d'urgence etc.

- **Passeports**

Le décret de suppression de la double comparution des demandeurs de passeports dans certains pays est paru. L'arrêté qui fixe la liste des pays où les français bénéficieront de cette simplification et les modalités d'envoi du passeport paraîtra sous peu. Le système entrera en vigueur à la rentrée d'automne. La liste des Consuls honoraires habilités à remettre les passeports à leur titulaire sera élargie.

Discussions en cours avec le Ministère de l'intérieur : elles portent sur la remise de demande de passeport à un Consul honoraire et sur l'organisation d'une « pré-demande » en ligne des passeports. Il n'y a pas d'accord en vue actuellement.

- **Inscription au registre des Français à l'étranger**

Un appel d'offre a été lancé pour la création d'un système d'inscription en ligne qui permettra ensuite à chaque français de réaliser lui-même les modifications nécessaires (adresse, coordonnées électroniques et téléphoniques etc.)

- **Actes d'état-civil**

La transmission directe des actes du SCEC aux notaires bloque en raison du conflit en cours entre cette profession et le gouvernement.

- **La création d'un registre électronique d'état-civil** se heurte à des difficultés techniques et budgétaires.

- **Le projet France-visas**

Ce projet est en cours d'élaboration.

La demande de visa en ligne commencera au cours du second semestre 2016 et serait généralisée en 2017. En effet, il faut faire face à une augmentation annuelle mondiale des demandes de visas de 15% mais qui s'élève à des 50%, 60% dans certains pays.

- **Le chantier du vote par internet**

Les difficultés ont été repérées, celles auxquelles se sont heurtés en 2012 et 2014 les électeurs, les candidats, l'administration. Il faut créer un système plus ergonomique qui puisse être mis en œuvre en cas d'élection partielle, tout en respectant les exigences de sécurité et en générant une charge de travail acceptable pour le personnel.

Le cahier des charges sera prêt d'ici novembre 2015 pour un appel d'offre le même mois. Le choix du prestataire aura lieu début 2016 et le système sera organisé et testé à la fin de l'année 2016 en vue des élections du printemps 2017.

- **La réforme des procurations pour les élections locales en France**

Le décret qui permettra l'envoi dématérialisé des procurations aux mairies en France est en cours de préparation.

- **La double inscription des français de l'étranger sur les listes électorales, liste consulaire et liste communale.**

(Cette question est traitée par la conseillère juridique du cabinet du ministre)

On constate que 2% à 4% des électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires votent deux fois aux élections nationales. Par ailleurs les français qui rentrent de l'étranger demandent rarement leur radiation de la liste électorale consulaire : la procédure mise en place par le Conseil d'Etat pour les dernières élections présidentielles et législatives a concerné 25 000 électeurs en France : ils ont pu voter en France bien qu'ils soient encore inscrits sur une liste électorale consulaire.

La conseillère estime difficile de maintenir la double inscription. Il faudrait que les Français de l'étranger optent pour l'une ou l'autre liste

III. LES FONCTIONS DES CONSEILLERS CONSULAIRES

Elles n'étaient pas à l'ordre du jour, toutes les difficultés ayant été réglées selon le Directeur des Français à l'étranger par la réunion du mois de décembre. J'ai tout de même évoqué les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mandat du fait de cette culture du secret que cultivent les diplomates. De ce fait les élus sont privés des informations les plus nécessaires. Ils ne connaissent même pas la teneur des instructions que les postes diplomatiques reçoivent sur la relation qu'ils doivent entretenir avec eux.

CONCLUSIONS

Pour ma part, je salue les efforts de la DGA et de la DFAE pour l'amélioration des services consulaires rendus aux Français de l'étranger dans un contexte budgétaire particulièrement défavorable. Depuis plus de vingt ans que je suis l'évolution du budget du ministère des Affaires étrangères, je constate qu'il ne cesse de se restreindre. C'est un budget qui représente moins de 1% du budget de l'Etat et il a été l'un des premiers à subir des baisses, avant même la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques. Les solutions que l'administration essaie de mettre en œuvre dès maintenant

et prépare pour la décennie à venir sont novatrices et amélioreront le service rendu, comme nous le constatons déjà au SCEC de Nantes et, en France, pour les déclarations de revenus par exemple. Mais toutes les populations n'y sont pas également préparées et c'est pourquoi les conseillers consulaires devraient être plus respectés et soutenus dans leurs fonctions par les diplomates car ils seront les intermédiaires dont l'administration a besoin pour aider le public à s'adapter aux nouvelles modalités du service administratif.

La question de la double inscription sur les listes électorales consulaires et communales fait débat. Il faudra en discuter au sein de l'association.

Pour la préparation des nouvelles modalités du vote électronique, il faut absolument que ceux d'entre nous qui en ont la compétence soient proactifs afin que les usagers soient réellement associés à la démarche de révision des procédures en cours.

Monique Cerisier ben Guiga, présidente